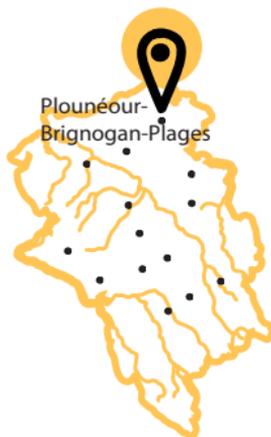
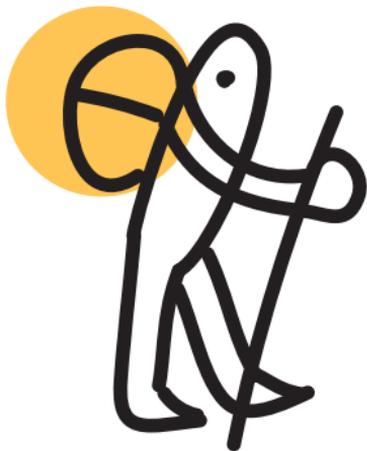


Balade 11

Kerzhadenn

à Plounéour-Brignogan-Plages

Circuit du littoral

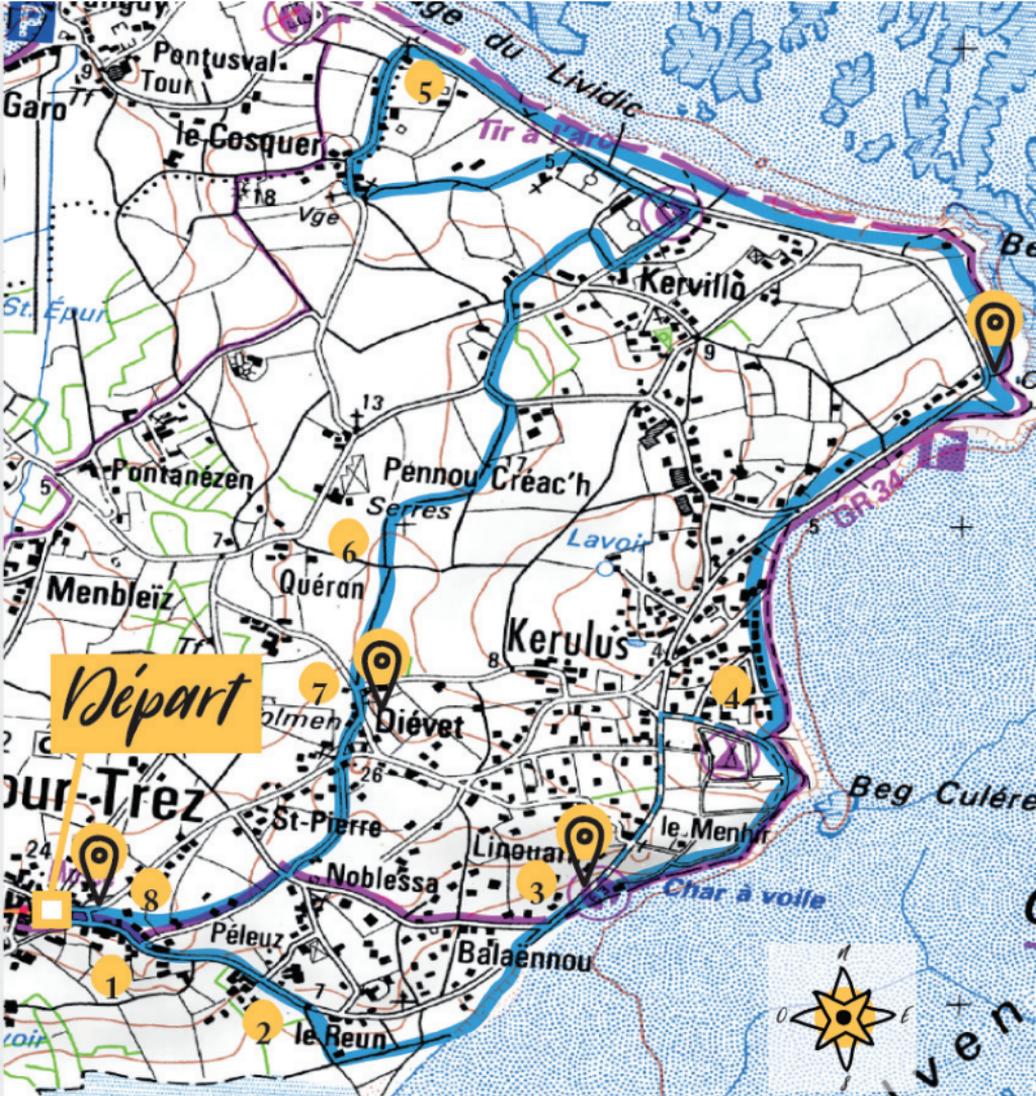


DISTANCE : 8 km
DURÉE PÉDESTRE : 2h30
BALISAGE 

RANDONNÉE







Extrait de SCAN 25® © IGN - 2022 Autorisation n° 40-22.23

0 500 mètres

	Balisateur de jalonnement (Continuité du sentier)	Balisateur directionnel (Tournez à gauche ou à droite)	Erreur de parcours (Mauvaise direction)
GR®34			
Circuit du littoral			

Suivre le bon chemin...
interpréter la signalétique.

Chaque itinéraire
est matérialisé par
des marques de couleurs
respectant la charte officielle du
balisage et de la signalisation.

“ L'immensité de la baie, un littoral intact et les belles plages de sable blanc ”



Départ

Parking place St-Pierre
face à la Maison de la Baie.

GPS > Lat x Lon : 48.650603, -4.316342

Prendre la route touristique en direction de « Peleuz ».
La boucle de randonnée démarre à 120 m.

1 Poursuivre la petite route qui descend -
Lavoir de Péleuz à droite (30 m).

2 Au Reun, prendre à droite, puis à gauche
le sentier de sable pour rejoindre la dune (Petit
calvaire à 50 m). Emprunter le sentier côtier
vers le Nord.

3 **Attention** : déviation intempéries hiver
2014 (sentier côtier non praticable). Devant
le centre de char à voile, par la plage à marée
basse ou, à marée haute, remonter la route
vers Kerurus et tourner à droite après le
camping pour rejoindre le sentier côtier.

4 Suivre le sentier côtier, passer Beg ar
Groaz (four à goémon), Beg an Toull et les
dunes du Lividig.

5 500 m après les terrains de sport,
quitter le GR®34 et prendre la première
route à gauche. A la sortie du quartier « le
Cosquer », emprunter le sentier sur la gauche
et contourner les terrains de sport.



Les spots à voir !

- Beg ar Groas (La croix et la baie)
- Le dolmen du Dievet
- L'église et la mairie
- Mean ar C'haz

6 Au lieudit « Quéran », tourner à gauche
et tout de suite à droite.

7 Au lieudit « le Dievet », sur la droite,
un petit calvaire et à 200 m, un dolmen. Au
carrefour, prendre la petite route en face. Idem
au carrefour de « Noblessa »

8 Retour au 1. Remonter la route sur la
droite et rejoindre votre point de départ.

La randonnée est balisée dans les
deux sens.

Le descriptif « pas à pas » est
suggéré dans le sens inverse des
aiguilles d'une montre.



Règles d'or de la Randonnée

La nature est généreuse ! Elle offre ses richesses et ses beautés au détour des chemins, mais son patrimoine est fragile, sa protection est donc l'affaire de tous. Agissez pour l'environnement en respectant et en faisant respecter ces quelques consignes :

- Je prépare mon itinéraire en évaluant la distance ainsi que le niveau de difficulté et de praticabilité en me renseignant sur la météo, les horaires de marées...
- Je pars avec un équipement adapté.
- Je respecte le tracé des circuits et j'évite ainsi le piétinement et l'érosion des zones protégées et fragiles.
- Je respecte la faune et la flore.

Remerciements à Sentiers en Pays de Lesneven Côte des Légendes ainsi qu'aux associations locales qui œuvrent tout au long de l'année pour permettre à chacun de pratiquer la randonnée à pied, à cheval et à vélo dans les meilleures conditions.

- Je ne fais pas de feu, je veille à bien éteindre ma cigarette.
- Je ne jette pas mes papiers, mégots et autres débris.
- Je respecte les propriétés privées traversées ainsi que le travail des agriculteurs et éleveurs.
- Je tiens mon chien en laisse.
- À vélo et à cheval, j'adapte ma vitesse et laisse la priorité aux piétons.



www.cotedeslegendes.bzh

Contact

Tourisme Côte des Légendes :
Place des 3 Piliers
29 260 Lesneven
Tél. : 02 29 61 13 60
tourisme@cotedeslegendes.bzh

Signaler un problème

Les associations de randonnée de la Côte des Légendes veillent à la qualité de leurs circuits. Si vous rencontrez des problèmes lors de votre pratique, vous pouvez les signaler en utilisant le dispositif Suricate ou en transmettant l'information à Tourisme Côte des Légendes.

sentinelles.sportsdenature.fr

